



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 19 juin 2023, à 13 h 30.

## **NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF**

CONSIDÉRANT l'article 60 du Règlement de régie interne stipulant que le comité exécutif se compose du recteur et de six membres, dont au moins un professeur ou une professeure, élus annuellement par et parmi les membres du conseil d'administration, au début de la nouvelle année financière ou lors d'une vacance;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux membres entrent en fonction dès la fin de l'assemblée au cours de laquelle ils sont nommés;

CONSIDÉRANT l'article 61 du règlement précité stipulant que le mandat d'un membre est d'un an, renouvelable;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs du comité exécutif sont prévus à l'article 62 du règlement précité;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-CA697-04.04.04-R7793 (20 juin 2022) nommant six membres du conseil d'administration à titre de membres du comité exécutif pour un mandat d'un an, se terminant à la réunion ordinaire du conseil d'administration qui se tiendra au mois de juin 2023;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer les six membres suivants du conseil d'administration à titre de membres du comité exécutif pour un mandat d'un an, se terminant à la réunion ordinaire du conseil d'administration qui se tiendra au mois de juin 2024 :

- Marta Acevedo;
- Frank Crispino;
- Paul Guyot;
- Johanne Hinse;
- Benoit Lavigne;
- Lucie Lorrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général